



Jeune et poli(tiste) 27

À la "une" de "Jeune et poli(tiste)" numéro 27 :

- ▶ **Recrutements MCF 2009 : les informations en continu sur le site de l'ANCMSP**
- ▶ **Campagne ATER 2009 : une page d'information centralisée sur le site de l'ANCMSP**
- ▶ **Débat sur la qualification 2009 : le point sur les informations disponibles**
- ▶ **Et toujours les mises à jour sur notre site Internet**

SPÉCIAL ADHÉSIONS

L'ANCMSP est heureuse de vous informer que vous pouvez désormais adhérer en ligne ! Rejoignez-nous, ou renouvelez votre cotisation, en quelques minutes, [à partir de notre site Internet](#).

Votre adhésion aide l'ANCMSP à diffuser une information claire et transparente sur les recrutements en science politique, et à suivre les réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche. En tant qu'adhérent, vous recevrez également notre revue, Système D, qui contient de nombreux articles développés sur ces sujets.

* * *

Recrutements MCF 2009 : l'ANCMSP assure le suivi !

Une très grande partie des informations portant sur les recrutements MCF de la session 2009 dans les sections 04 et 19 est en ligne sur notre site Internet :

- ▶ [MCF 04](#)
- ▶ [MCF 19](#)

En particulier, nous tenons à souligner que la quasi-totalité des comités de sélection sont disponibles dans notre tableau récapitulatif 04, que nous actualisons tous les

jours. Les listes des auditionnés sont progressivement mises en ligne : nous remercions les établissements ayant déjà communiqué ces listes et invitons les autres à nous les envoyer dès que possible : bureau@ancmsp.com.

L'ANCMSP rappelle aux candidats aux postes de Maîtres de Conférences qu'ils peuvent demander les deux rapports de pré-audition aux établissements auprès desquels ils ont fait acte de candidature, qu'ils aient été ou non retenus pour l'audition et quel que soit le résultat final.

* * *

Campagne ATER 2009 : 7 IEPs et 29 universités listées sur le site de l'ANCMSP

L'ANCMSP suit attentivement la mise en ligne des informations concernant le recrutement sur des postes d'ATER à temps plein ou à temps partiel. Par le passé, elle s'était inquiétée de la suppression possible des demi-postes d'ATER ("JP" n°5). Toutes les informations sur les postes ouverts sont [sur son site Internet](#).

Les informations mises à disposition par l'ANCMSP incluent les dates-limite des campagnes ainsi que des liens précis vers les sites des universités et vers les fiches de l'opération "Postes ATER" de la Guilde des Doctorants (GDD). Le bureau vous invite à lui faire remonter les informations manquantes à l'adresse bureau@ancmsp.com.

* * *

Qualification 2009 : le point sur les informations disponibles

Suite à l'ouverture d'un débat sur sa liste de diffusion, l'ANCMSP rappelle qu'elle avait réagi à la publication du rapport 2008 sur les qualifications par le CNU 04. Le [communiqué ANCMSP du 9 décembre 2008](#) interrogeait ainsi le CNU 04 sur la présence, dans ses modalités d'évaluation, d'une "préférence nationale" qui handicapait gravement les candidats étrangers, ou présentant des profils de publication fortement internationalisés.

Arnaud Leclerc, membre du CNU 04, nous avait alors écrit ("JP" n°25) pour rappeler que les critères de la section 04 ne cherchent pas à pénaliser "les candidats français qui pratiquent activement une ouverture internationale. Bien au contraire, cet élément est toujours vu positivement dans les dossiers" --- ce qu'il a également mentionné dans sa participation au débat en cours.

À ce stade de la discussion, l'ANCMSP estime qu'il subsiste toutefois une zone d'ombre sur les modalités exactes d'évaluation des dossiers, en particulier en ce qui concerne la valeur respective des publications internationales et des publications françaises. En conséquence, elle invite à la fois le CNU 04 et les candidats ou ex-

candidats à la qualification à s'exprimer sur ce sujet, sur notre liste ou en écrivant au bureau : bureau@ancmsp.com.

Par ailleurs, et comme elle le fait depuis plusieurs années ("JP" n°4), l'ANCMSP encourage les candidats à la qualification à demander leurs rapports aux autorités compétentes, c'est-à-dire en premier lieu au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (service des personnels, Bureau DGRH A2-2, 34 rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09).

Enfin, les candidat(e)s ayant essuyé deux refus successifs de qualification peuvent faire appel de la décision. La démarche à suivre est disponible [sur notre site Internet](#).

* * *

Mises à jour du site Internet

De très nombreuses mises à jour sur notre site Internet, que vous êtes de plus en plus nombreux à consulter, avec une préférence pour les pages "Recrutements" selon nos statistiques !

Sur les recrutements et l'emploi des docteurs :

- ▶ [Admissibilité en section 40 du CNRS](#)
- ▶ [Admissibilité en section 36 du CNRS](#)
- ▶ [Origine des enseignants-chercheurs recrutés en 2008](#)
- ▶ [Les doctorants CIFRE, 25 ans après](#)

Sur les réformes dans l'enseignement supérieur et la recherche :

- ▶ [Inquiétudes à Sciences Po, communiqué ANCMSP](#)
- ▶ [Réforme du CNRS, documents de synthèse](#)

Et enfin, les mises à jour des documents ANCMSP :

- ▶ [Jeune et poli\(tiste\), les archives en ligne !](#)
- ▶ [Notre revue Système D, les archives détaillées en ligne !](#)
- ▶ [Des améliorations techniques sur notre site](#)

Bonne semaine,

L'ANCMSP